



Communiqué de presse

28 septembre 2010

KBC adapte la rémunération du compte d'épargne

En raison du niveau bas persistant des taux du marché, KBC adapte la rémunération du compte d'épargne. À partir du 1^{er} octobre 2010, la prime de fidélité sera de 0,50%. Le taux de base reste inchangé.

Le compte d'épargne permet au client d'amasser une réserve limitée de liquidités pour faire face à des dépenses imprévues à court terme. Nous conseillons par conséquent aux clients qui peuvent se passer de leur épargne pendant une plus longue période d'envisager des produits d'épargne à long terme adaptés. KBC propose en effet une vaste gamme de solutions d'investissement, notamment les comptes à terme (step up), les fonds d'investissement (durables) éventuellement à capital protégé, les émissions obligataires KBC Ifima, les assurances-épargne et -placement, etc.

Il appartient donc au client de faire son choix parmi notre ample offre. Il détermine lui-même la combinaison des durées, des rendements potentiels, des risques, de la flexibilité et de la liquidité. KBC le conseille bien sûr utilement dans ses choix.

Sur www.kbc.be vous trouverez un aperçu des taux d'intérêt applicables aux produits d'épargne de KBC.

KBC Groupe SA
Avenue du Port 2 - 1080 Bruxelles
Viviane Huybrecht :
Directeur Communication Groupe
/ Porte-parole
Tél. 02 429 85 45

Service Presse
Tél. 02 429 65 01
Fax 02 429 81 60
Courriel : pressofficekbc@kbc.be